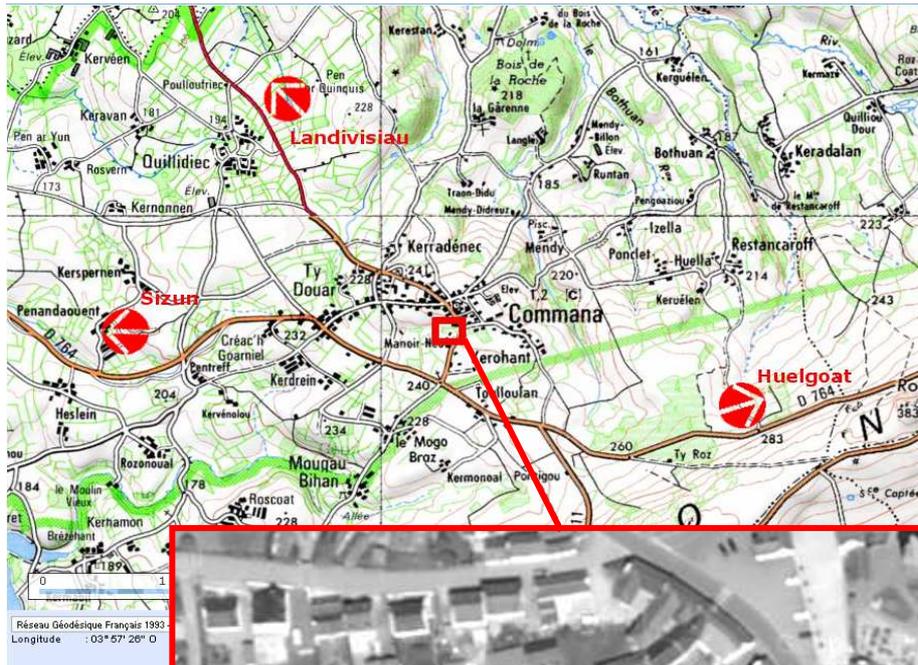
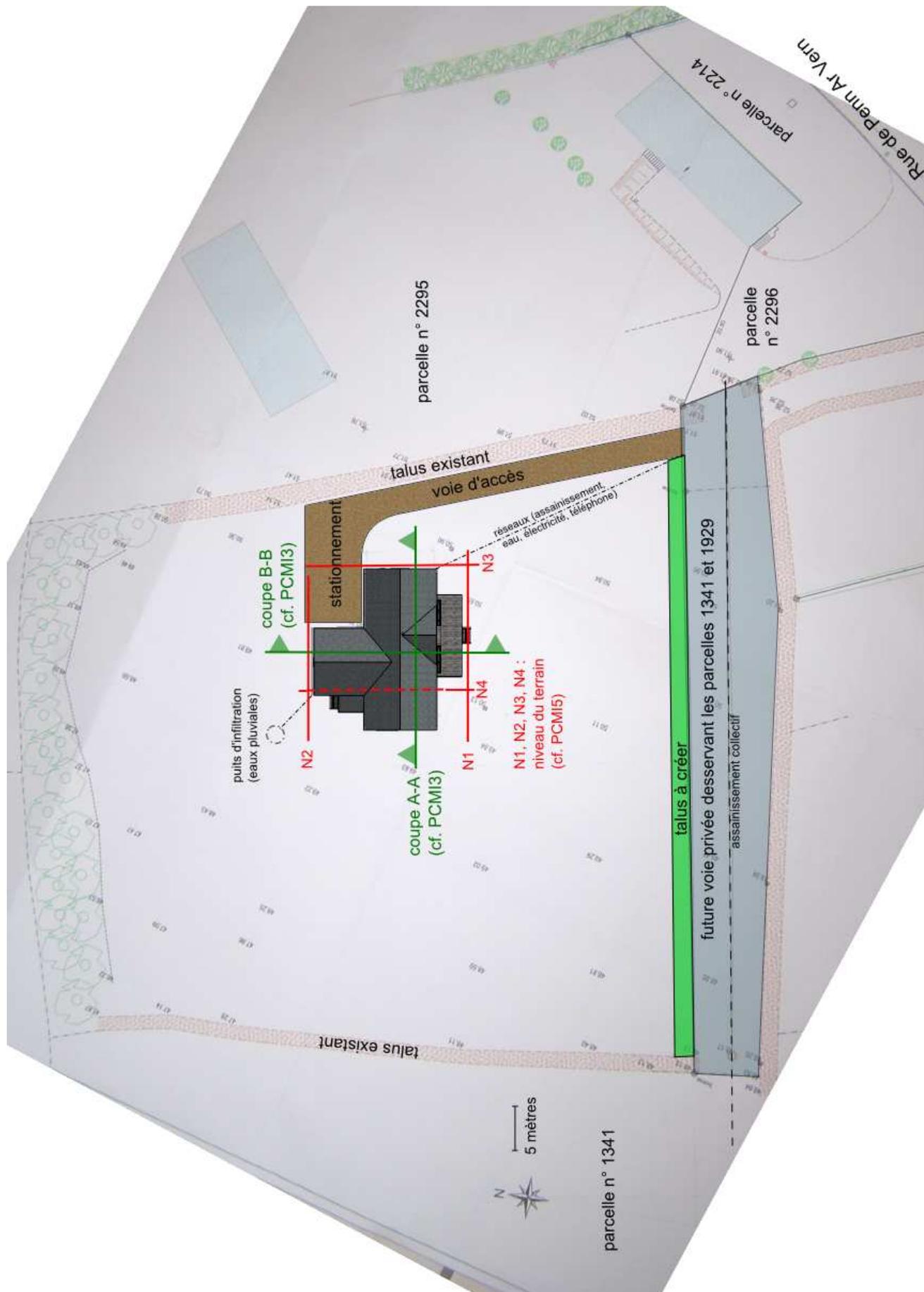


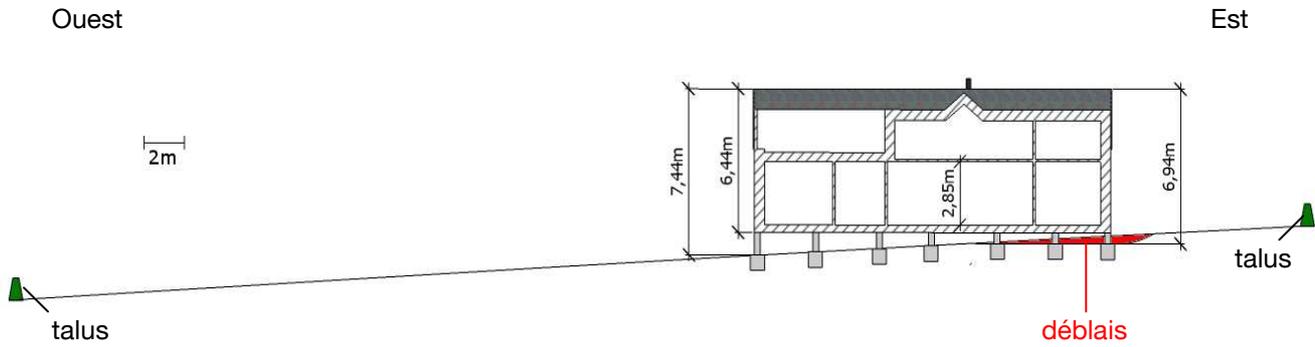
Demande de Permis de Construire pour une maison individuelle

Parcelle 1340, section A,
Rue de Penn Ar Vern, Commana

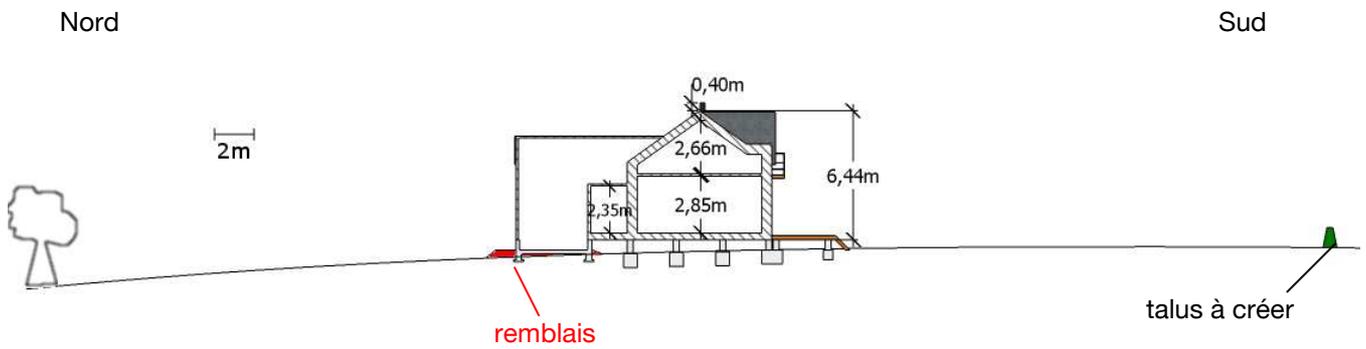








Coupe A-A



Coupe B-B

Construction d'une maison individuelle - Parcelle 1340a, rue de Penn Ar Vern, Commana		
24/01/2011	Notice	PCMI 4a

Présentation de l'état initial du terrain

Le terrain est situé au Sud du bourg de Commana, rue de Penn Ar Vern. Dans son axe Sud/Nord, il descend en pente douce jusqu'à mi-terrain puis de manière plus prononcée (jusqu'à 8% sur les derniers mètres). Dans son axe Est-Ouest, la pente est à peu près régulière (environ 4,75%).

Il s'agit d'une prairie bordée d'arbres et de talus :

- A l'Ouest, d'un talus le séparant de champs devenus terrains constructibles;
- Au Sud, d'un talus arboré le séparant de constructions existantes;
- A l'Est, d'un talus le séparant d'une construction existante;
- Au Nord, d'arbres le séparant d'un petit cours d'eau dans une zone humide.

L'accès au terrain se fait, comme pour la construction située à l'Est, par une petite place servant d'aire de tri sélectif et donnant sur la rue de Penn Ar Vern (D11).

Présentation du projet

Le projet consiste en la création d'une maison individuelle à ossature bois avec bardage bois sous ardoises naturelles.

L'ensemble de la construction, et notamment son implantation, s'inscrit dans un schéma d'aménagement d'ensemble et les volumes s'inspirent des grands principes architecturaux de la zone. Le terrain étant en retrait et légèrement en contrebas de la route, l'ensemble est très peu visible de la voie publique.

La conception du projet a été guidée par deux idées.

La première est le bioclimatisme et les énergies renouvelables :

- Orientation Sud à distance du bâti préexistant afin de profiter au mieux de l'apport solaire sur les grandes ouvertures du rez-de-chaussée (avec occultation des baies de l'apport estival par un brise-soleil)
- Présence au Nord d'un garage faisant office d'espace "tampon" (thermiquement parlant)
- Limitation des ouvertures au Nord
- Poêle à bois en énergie complémentaire pour le chauffage (avec tuyau d'évacuation sombre et mat)

La seconde idée est l'utilisation de matériaux sains et écologiques :

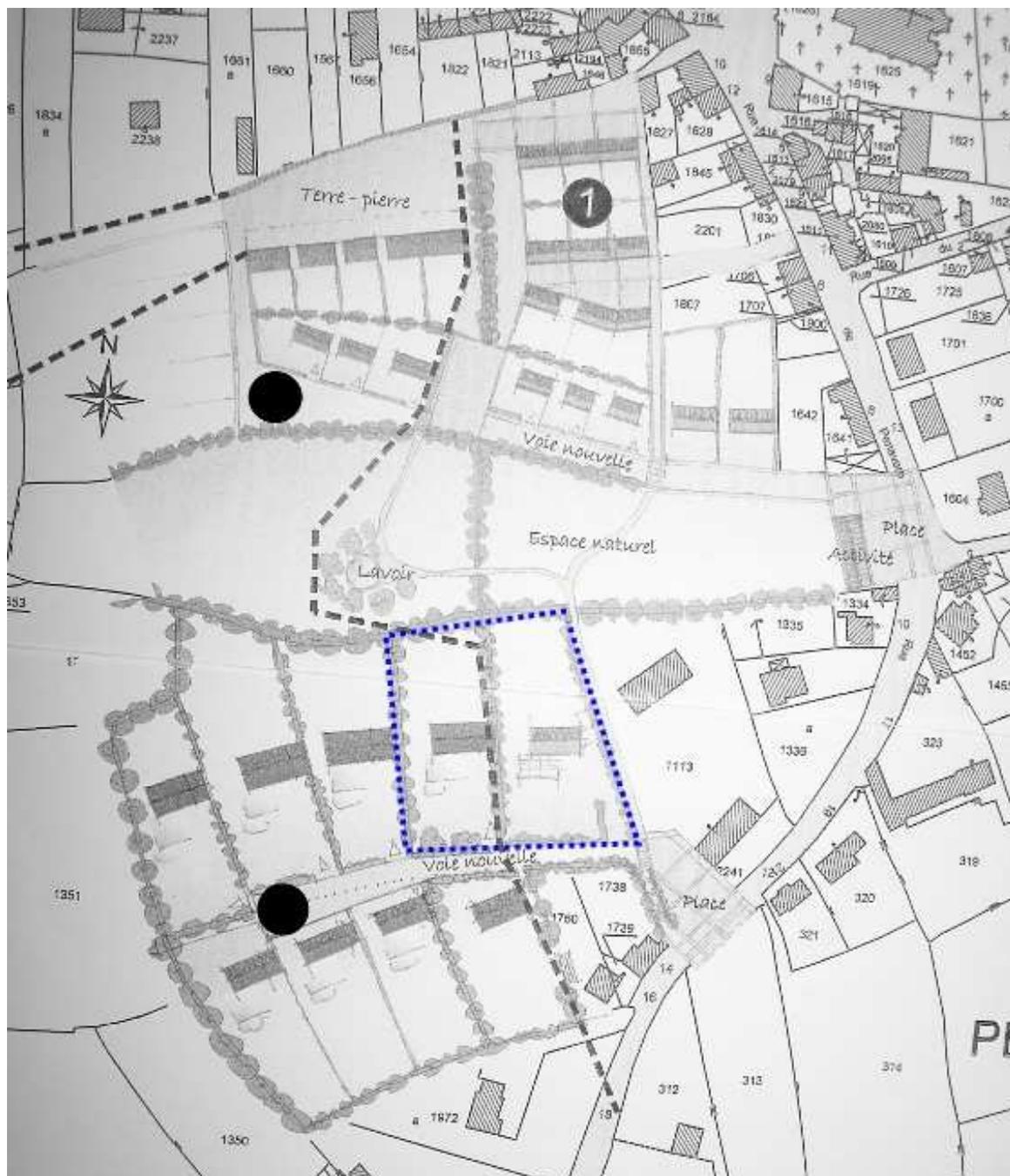
- Ancrage d'une grande partie du projet sur plots en béton minimisant son emprise au sol (seule une partie du garage ne sera pas sur plots)
- Douglas naturel (donc appelé à griser) pour l'ensemble du projet (notamment ossature, charpente, volets, bardage à couvre-joints)
- Menuiseries mixtes bois et aluminium bleu canon
- Murs épais isolés en paille
- Couverture en ardoises naturelles

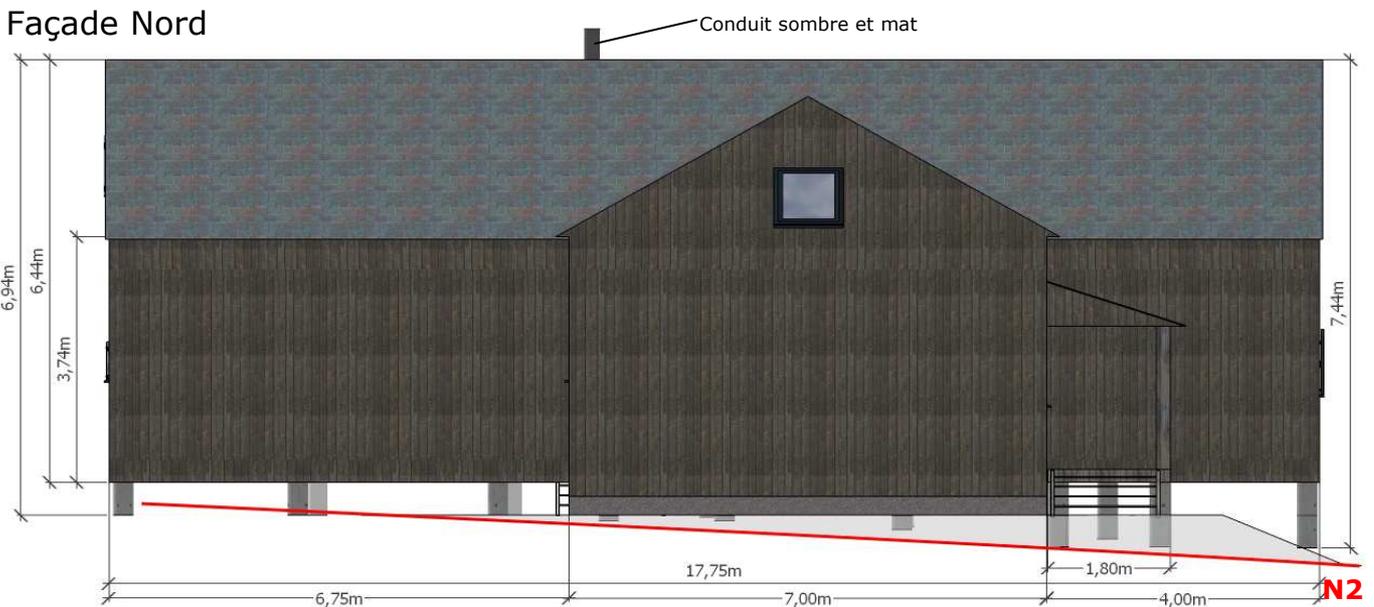
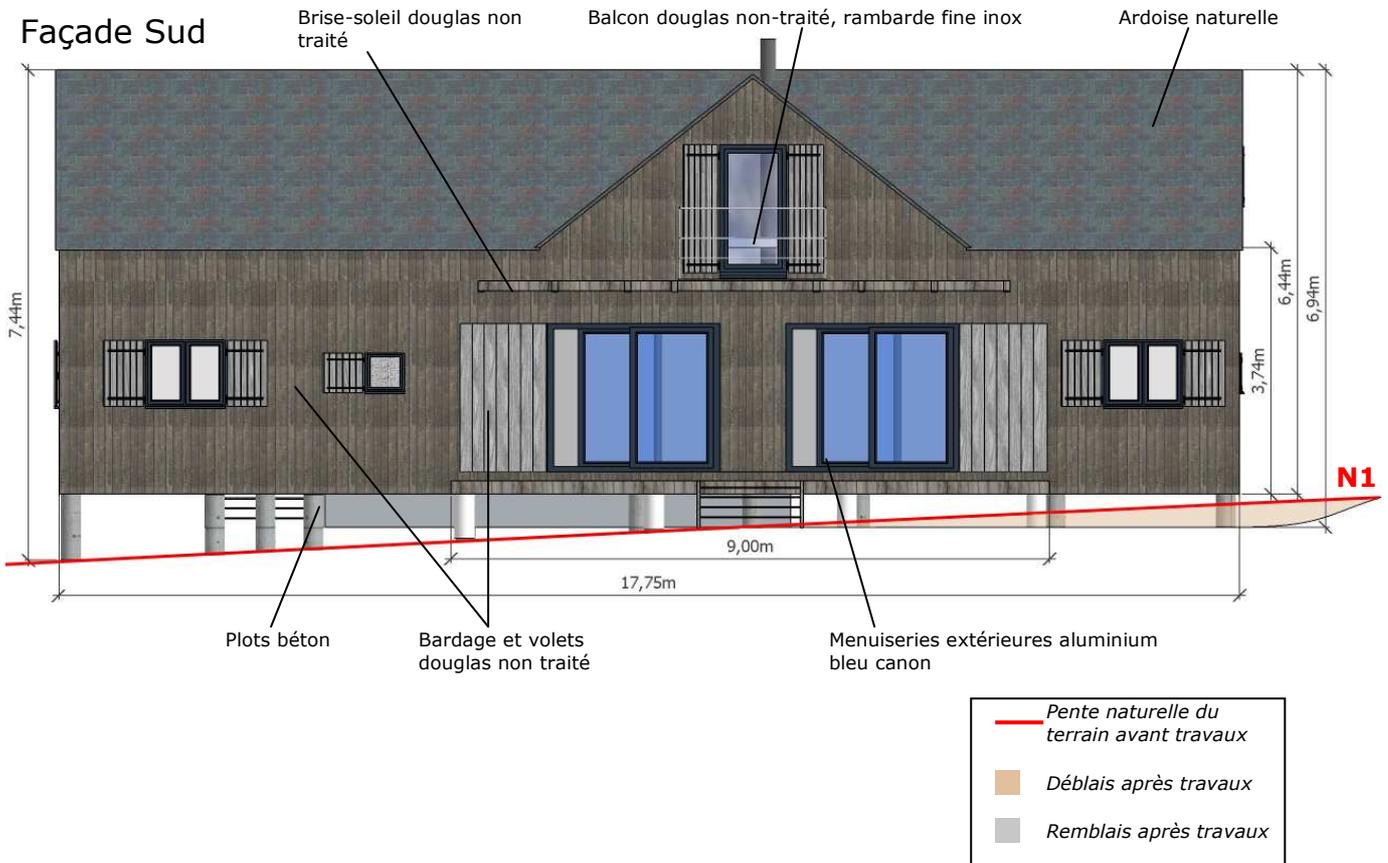
Quelques arbres d'essences locales (noisetiers, châtaigniers, pommiers, etc.) seront plantés, essentiellement dans la partie Nord du terrain.

Un talus sera érigé au Sud afin de séparer le terrain de la future voie privée devant desservir les terrains situés à l'Ouest, en accord avec le schéma d'aménagement d'ensemble de la zone.

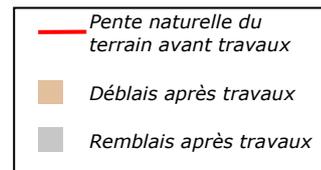
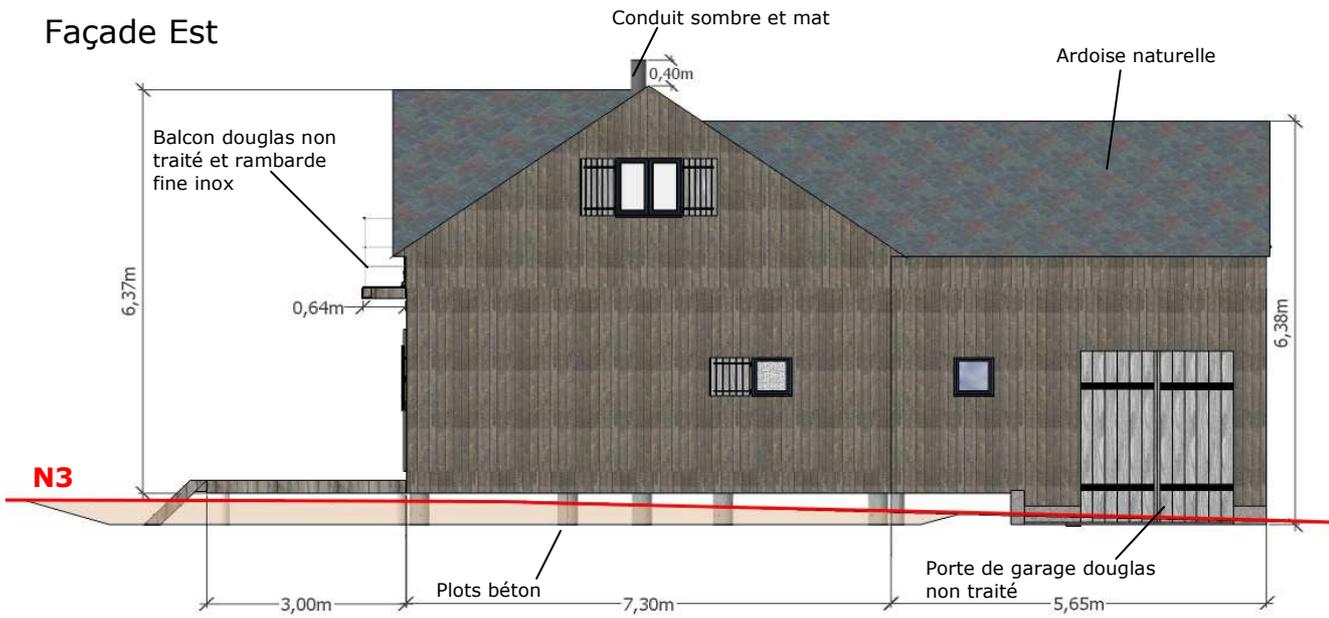
L'accès à la construction se fera par un chemin empierré qui longera le talus à l'Est.

Le projet se situe dans la partie Est du terrain, c'est-à-dire dans la phase 1 ouverte à l'urbanisation du schéma d'aménagement d'ensemble de la zone.

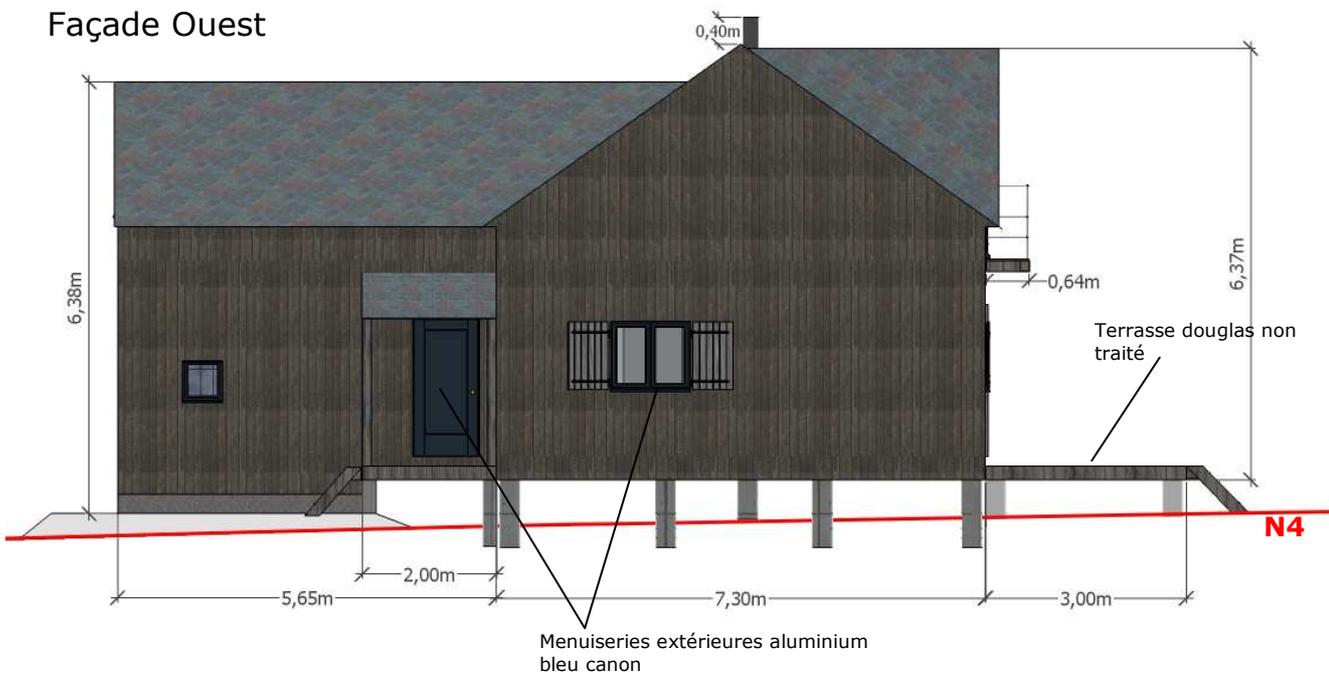


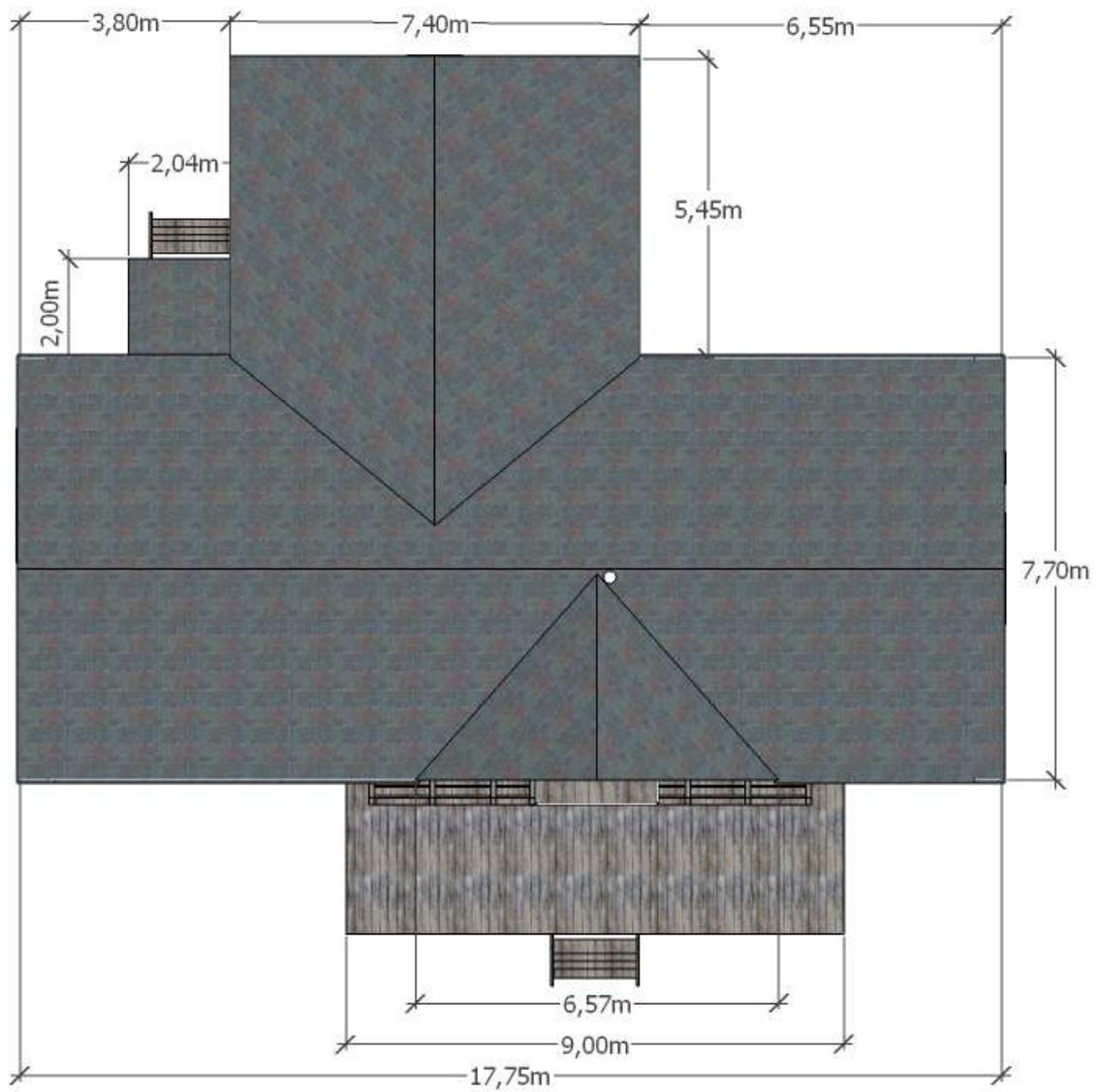


Façade Est



Façade Ouest









Photomontage A : Intégration du projet, vue Sud-Ouest



Photomontage B : Intégration du projet, façade Sud



Photo C : Vue de l'entrée du terrain et de la façade voisine depuis la route (D11)



Photo D : Vue des façades voisines depuis le terrain



Photo E : Photo prise du clocher de l'église.

